



AVIS PUBLIC

MODIFICATION À L'HORAIRE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura des modifications à l'horaire de passages de L'Inter des Laurentides, soit le service de Transport adapté et collectif des Laurentides, à savoir :

- Calibrage des temps de parcours en semaine et la fin de semaine sur la ligne de l'Inter afin d'améliorer la ponctualité de l'ensemble des voyages;
- Ajustement des heures d'arrivée et de départ à la gare de Saint-Jérôme afin de bonifier les correspondances avec le train de banlieue Saint-Jérôme d'exo pour les voyages 1, 3, 8, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 20;
- Arrimage des heures d'arrivée et de départ des lignes de Taxibus avec celles de la ligne de l'Inter afin d'améliorer les correspondances pour les voyages 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17;
- Ajustement des heures d'arrivée et de départ à Mont-Tremblant afin d'ajouter des correspondances avec le service d'autobus de Mont-Tremblant (BMT);
- Ajustement des assignations de véhicules en semaine afin d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle pour l'entretien et la relève du service en cas d'incident en heure de pointe du soir.

Ces modifications ont été adoptées aux termes de la résolution CM 158-05-26 du conseil de la MRC lors de sa séance tenue en date du 12 mai 2026, lesquelles entreront en vigueur le 3 août 2026.

Donné à Sainte-Adèle, le 27 mai 2026

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe